

**RAPPORT ANNUEL
EPIC BPIFRANCE
2025**

SOMMAIRE

01	RAPPORT DE GESTION	7	03	COMPTES CONSOLIDÉS	21
1.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'EPIC BPIFRANCE	8	3.1	COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025	22
1.2	HISTORIQUE DE L'EPIC BPIFRANCE	8	3.2	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025	27
1.3	MISSIONS DE L'EPIC BPIFRANCE	9			
1.4	GOVERNANCE	9	04	COMPTES INDIVIDUELS	47
1.5	INFORMATIONS SUR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES ADMINISTRATEURS	12	4.1	BILAN PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE	48
1.6	COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025	15	4.2	COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE	49
1.7	RAPPORT D'ACTIVITÉ AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 ..	16	4.3	ANNEXE COMPTABLE	50
02	ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE ...	19	05	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	59
2.1	ORGANIGRAMME CAPITALISTIQUE DU GROUPE BPIFRANCE	20	5.1	RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	60
			5.2	RAPPORT SUR LES COMPTES INDIVIDUELS	62
			06	ANNEXES	65
			6.1	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE BPIFRANCE	66
			6.2	ORGANIGRAMME DU RÉSEAU DE BPIFRANCE	67

MESSAGE DU PRESIDENT



Christian BODIN

Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance

Dans un contexte international incertain marqué par la persistance de tensions géopolitiques, une croissance européenne modérée et par l'ampleur des défis liés aux transitions énergétique et technologique, l'EPIC Bpifrance (ci-après l'« EPIC »), **actionnaire du groupe Bpifrance à hauteur de 49,18 % aux côtés de la Caisse des Dépôts**, remplit pleinement la mission d'intérêt général qui lui est confiée : accompagner et soutenir durablement les entreprises françaises par l'intermédiaire du groupe Bpifrance, selon les termes de l'Ordonnance fondatrice de 2005 relative à la Banque publique d'investissement.

L'activité du groupe Bpifrance, dont l'EPIC garantit et procure une large part du financement, a atteint en 2025 un niveau historique, avec **72 Md€ mobilisés au bénéfice de l'économie nationale**. Cette activité soutenue, portée conjointement par les métiers du Financement, de l'Investissement et de l'Assurance Export, illustre l'efficacité du modèle économique déployé et **met en lumière la capacité du groupe à accompagner durablement l'économie réelle**.

Depuis la mise en gestion extinctive en 2023 du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) qui avait perdu de sa pertinence du fait du lancement du plan France 2030 (dont une grande partie est mise en œuvre par la société anonyme Bpifrance), les revenus de l'EPIC reposent exclusivement sur ses ressources propres : le dividende versé par la société anonyme Bpifrance (157,2 M€ en 2025) et des commissions perçues en contrepartie du rôle de garant des émissions obligataires de la société anonyme Bpifrance (68,1 M€). Les comptes 2025 poursuivent ainsi la trajectoire amorcée en 2023 et retrouvent désormais une structure proche de la période précédant la mise en place du FII, en 2018.

Le résultat net social de l'EPIC s'établit ainsi à 147,0 M€ en 2025 (contre 206,3 M€ en 2024), une diminution essentiellement liée à la baisse du dividende versé par la société anonyme Bpifrance. **Le résultat net consolidé part du groupe, exprimé en normes IFRS, ressort à 289,5 M€** (contre 435,2 M€ en 2024). Cette évolution résulte principalement de la diminution de la quote-part de résultat de la société anonyme Bpifrance (246,1 M€ en 2025 contre 439,9 M€ en 2024).

À date, les principaux éléments financiers et patrimoniaux de l'EPIC en 2025 se caractérisent par :

- **62,4 Md€ d'engagements de garantie sur les émissions obligataires de la société anonyme Bpifrance, contre 58,9 Md€ en 2024 ;**
- Un **bilan social de 35,8Md€ (contre 38,6Md€ en 2024)**, soit un niveau nettement supérieur à 2017 (16,7 Md€), **dont 24,4Md€ au titre des programmes PIA et France 2030 (soit plus de 68% du total)**. La mobilisation progressive de ces ressources devrait toutefois entraîner une diminution du bilan au cours des prochains exercices ;
- Des **capitaux propres sociaux stabilisés à 11,3 Md€ ;**
- Des **capitaux propres consolidés s'élevant à 15,5 Md€ fin 2025** (14,9 Md€ fin 2024), plaçant l'EPIC – selon le rapport annuel de l'Agence des Participations de l'État 2024/2025 – au 3^e rang des participations de l'État dans des entreprises non cotées, et à un niveau comparable aux plus importantes participations dans des entreprises cotées.

Avec les dotations des programmes PIA et France 2030, l'EPIC joue un rôle déterminant de souscripteur dans de nombreux fonds gérés par le groupe Bpifrance. En 2025, deux nouvelles souscriptions ont été réalisées: 150 M€ au sein du fonds Sociétés de Projets Industriels 2 et 100 M€ dans le fonds French Tech Seed. Au total, les montants investis par l'EPIC atteignent 5,2 Md€ à fin 2025. L'EPIC est notamment l'unique souscripteur des fonds Multicap Croissance 3 et 4 (pour un total de 1,7 Md€), des fonds Sociétés de Projets Industriels (1,5 Md€) et des fonds nationaux d'amorçage 2 et 3 (750 M€).

L'EPIC dispose par ailleurs d'une trésorerie solide de 6,5 Md€ et sera en mesure d'assurer en 2026 la continuité des actions financées par les programmes PIA et France 2030, malgré la prévalence du contexte de resserrement budgétaire.

L'élargissement des compétences de l'EPIC à la gestion pour compte de tiers permet également à l'établissement de renforcer son rôle opérationnel avec un total de 450 M€ mobilisés en capital et créances d'associés au bénéfice des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) et 19 investissements réalisés dans le cadre du dispositif «French Tech Souveraineté», ayant été doté d'une enveloppe de 1 Md€.

En 2025, la gouvernance de l'EPIC est adaptée à l'ampleur des missions qui lui ont été confiées : quatre réunions du conseil d'administration ont été tenues et trois consultations écrites ont été conduites afin d'autoriser les engagements nécessaires à nombre de programmes mis en œuvre par le groupe Bpifrance, de suivre la gestion des fonds confiés, de financer les actions du groupe et de valider les conventions conclues avec l'État, les Régions et les partenaires professionnels.

Les résultats de l'EPIC doivent être appréciés au regard de son rôle financier au bénéfice du groupe Bpifrance, dont il est un acteur structurant et une partie prenante essentielle.-

L'EPIC Bpifrance, fort de la réussite et de la capacité d'adaptation de son modèle économique, bénéficiant de la confiance et du soutien des services de l'Etat présents à son conseil d'administration, a les moyens et la détermination de continuer à mener à bien, dans l'avenir, sa mission d'appui aux entreprises françaises.



RAPPORT DE GESTION

1.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'EPIC BPIFRANCE	8	1.6. COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025	15
1.2. HISTORIQUE DE L'EPIC BPIFRANCE	8	1.7. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025	16
1.3. MISSIONS DE L'EPIC BPIFRANCE	9	1.7.1. Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du groupe Bpifrance	16
1.4. GOUVERNANCE	9	1.7.2. Activité et chiffres clés	16
1.4.1. Conseil d'administration au 31 décembre 2025	10	1.7.3. Perspectives pour 2026	17
1.4.2. Direction générale	12	1.7.4. Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance	18
1.5. INFORMATIONS SUR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES ADMINISTRATEURS	12		

1.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'EPIC BPIFRANCE

L'EPIC Bpifrance est un établissement public à caractère industriel et commercial de droit français, immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 790 069 RCS Créteil. Il dispose d'un code APE (8413Z) et d'un numéro LEI (969500ISDAV00KBJ0122).

L'EPIC Bpifrance a été immatriculé pour la première fois au registre du commerce et des sociétés le 24 août 2005 sous la dénomination EPIC OSEO.

Le siège de l'EPIC Bpifrance est situé en France, au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex (téléphone : 01.41.79.80.00).

1.2. HISTORIQUE DE L'EPIC BPIFRANCE

L'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (anciennement EPIC OSEO) est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC OSEO et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confier pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion d'OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion-absorption par OSEO financement, devenu la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance), des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre chargé de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, la Banque Publique d'Investissement regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. Sa création a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance) et de la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance). Dans le même temps que les entités regroupant l'activité de fonds propres de

CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement, dénommées désormais respectivement Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations, la société anonyme OSEO est devenue une filiale d'une société anonyme dénommée BPI-Groupe (OSEO étant alors renommée Bpifrance Financement) puis Bpifrance, détenue à parité par l'EPIC Bpifrance et par la Caisse des Dépôts.

Depuis sa création, les missions du groupe Bpifrance se sont accrues :

- depuis le 1er janvier 2017, la société anonyme Bpifrance opère la gestion des garanties publiques au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat au travers de sa filiale à 100% Bpifrance Assurance Export ;
- en décembre 2018, la société anonyme Bpifrance a acquis auprès de la Caisse des Dépôts les actions composant le capital de CDC International Capital, une société ayant pour mission le développement de relations partenariales de long terme avec des fonds souverains étrangers, dans le but de réaliser des opérations de co-investissement en France et à l'international ;
- depuis le 1er janvier 2019, la société anonyme Bpifrance est l'acteur public central en matière de soutien à la création d'entreprise. Avant cette date, cette offre était déployée par la Caisse des Dépôts et l'Agence France Entrepreneur (AFE).

Le 18 décembre 2020, par décision des assemblées générales extraordinaires de la société anonyme Bpifrance et de Bpifrance Financement, la société anonyme Bpifrance a été absorbée par sa filiale Bpifrance Financement. Depuis cette date, la dénomination sociale de la holding du groupe Bpifrance est Bpifrance. **Au 31 décembre 2025, l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts détiennent chacun 49,18% du capital de la société anonyme Bpifrance** et l'Etat détient une action de la société anonyme Bpifrance, prêtée par l'EPIC Bpifrance le 18 décembre 2020.

1.3. MISSIONS DE L'EPIC BPIFRANCE

L'établissement public Bpifrance a pour objet :

- de promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies. A cet égard, il est notamment un des opérateurs majeurs du Programme d'Investissements d'Avenir, et du plan France 2030 ;
- de favoriser le développement et le financement des petites et moyennes entreprises ;
- d'encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

Il opère également une mission de garantie des émissions obligataires de la société anonyme Bpifrance.

L'Etat, par acte unilatéral ou par convention, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, par convention, peuvent confier à l'établissement public Bpifrance des missions d'intérêt général compatibles avec son objet.

L'établissement public Bpifrance est habilité à réaliser ses missions en Nouvelle-Calédonie et dans ses provinces, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, à la demande de ces collectivités.

Le choix, l'organisation et la mise en œuvre de ces missions ainsi que celle des instruments correspondants sont prévus par convention entre les parties. Ces conventions peuvent prévoir la création d'un comité local d'orientation chargé de formuler un avis sur les modalités d'exercice par la société anonyme Bpifrance et ses filiales de leurs missions au niveau régional et sur la cohérence de leurs orientations stratégiques avec la stratégie régionale de développement économique. Ce comité adresse ses avis aux organes régionaux de direction de la société anonyme Bpifrance.

L'établissement public Bpifrance agit directement ou, dans le cadre de conventions passées à cet effet, par l'intermédiaire de sociétés dans lesquelles il détient une participation ou de toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital.

C'est dans ce cadre que l'EPIC Bpifrance confie à la société anonyme Bpifrance et à ses filiales la mise en œuvre des programmes pour lesquels il a reçu des financements de la part de l'Etat.

Le groupe Bpifrance est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les régions.

En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, la Banque Publique d'Investissement :

- favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres ;
- oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat féminin, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel ;
- investit de manière avisée pour financer des projets de long terme ;
- accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières ;
- participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire ;
- contribue au développement des innovations technologiques et managériales ;
- apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique ;
- favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient ;
- mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement ;
- développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement ;
- peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

1.4. GOUVERNANCE

En 2025, le conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance a tenu 7 instances (dont 3 dans le cadre d'une consultation écrite).

- **Dans le cadre de la réunion du 20 mars 2025, le Conseil a :**
 - arrêté les comptes individuels et consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et approuvé le rapport annuel au titre de cet exercice ; et
 - approuvé les frais de gestion réels 2024 de Bpifrance dans le cadre des conventions des dispositifs FII de l'Aide au développement Deep Tech, de la Bourse French Tech, de l'Aide Innovation et des Grands défis ;
- **Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 9 mai 2025,** le Conseil a approuvé l'avenant n°3 à la convention du 20 décembre 2018 relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs »), à conclure entre l'Etat, la société anonyme Bpifrance, Bpifrance Investissement et l'EPIC.

- **Dans le cadre de la réunion du 19 juin 2025, le Conseil a :**
 - approuvé le principe d'une augmentation de capital de l'EPIC par incorporation du report à nouveau ;
 - approuvé une convention financière axes 2 et 3 quartiers 2030, à conclure entre la société anonyme Bpifrance et l'EPIC ;
 - approuvé un avenant n°1 à la convention de prestations de services du 16 décembre 2021, à conclure entre la société anonyme Bpifrance, Bpifrance Investissement et l'EPIC ;
 - approuvé un avenant à la convention du 3 avril 2019 relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « renforcement des pôles de compétitivité » et volet « projets de recherche et développement structurants des pôles de compétitivité »), à conclure entre l'Etat, la société anonyme Bpifrance et l'EPIC ;
 - approuvé une convention de déploiement de « Normandie accélérateur », à conclure entre la région Normandie, l'Agence de Développement pour la Normandie, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
 - approuvé une convention de déploiement de « Pays de la Loire accélérateur », à conclure entre la région Pays de la Loire, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
 - approuvé un avenant à la convention de déploiement « accélérateur Horizon Nouvelle Aquitaine » à conclure entre la région Nouvelle-Aquitaine, Bpifrance Participations et l'EPIC ; et
 - approuvé un avenant n°8 à la convention de déploiement de l'accélérateur PME Auvergne-Rhône-Alpes à conclure entre la région Auvergne-Rhône-Alpes, Bpifrance Participations et l'EPIC.
- **Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 9 juillet 2025,** le Conseil a approuvé l'avenant n°1 à la convention du 19 août 2019 relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action : « valorisation-fonds national de valorisation relative au fonds d'investissement dans les SATT ») à conclure entre l'Etat, l'Agence nationale de la recherche, la société anonyme Bpifrance, Bpifrance Investissement et l'EPIC.
- **Dans le cadre de la réunion du 30 septembre 2025, le Conseil a :**
 - approuvé un avenant à la convention du 8 avril 2021 encadrant les dispositions communes aux conventions relatives à la mise en œuvre du PIA 4 et du plan France 2030 à conclure entre l'Etat, l'Ademe, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des Dépôts, la société anonyme Bpifrance et l'EPIC ;
 - approuvé un avenant venant modifier 9 conventions encadrant des interventions en fonds propres dans le cadre de France 2030, à conclure entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, Bpifrance Investissement et l'EPIC ;
 - approuvé un avenant venant modifier 8 conventions encadrant des interventions sous forme de subventions dans le cadre de France 2030, à conclure entre l'Etat, l'Ademe, l'agence nationale de la recherche, la Caisse des Dépôts, la société anonyme Bpifrance et l'EPIC ; et
 - approuvé une convention de déploiement de l'accélérateur TEE Centre-Val de Loire (promotion 2) à conclure entre la Région Centre-Val de Loire, l'Ademe, Bpifrance Participations et l'EPIC.
- **Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 4 novembre 2025,** le Conseil a approuvé un contrat de collaboration pour définir les modalités de collaboration entre la société anonyme Bpifrance et l'INRIA dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projet « Pionniers de l'IA », à conclure entre la société anonyme Bpifrance et l'INRIA, en présence de l'Etat et de l'EPIC.
- **Dans le cadre de la réunion du 19 décembre 2025, le conseil a :**
 - approuvé le budget 2026 de l'EPIC ;
 - approuvé le plan de financement 2026 de la société anonyme Bpifrance, garanti par l'EPIC Bpifrance ;
 - fixé la rémunération de la garantie qui sera consentie par l'EPIC en 2026 dans le cadre des émissions de titres de créance moyen long terme et court terme de Bpifrance ;
 - approuvé le budget 2026 de frais de la société anonyme Bpifrance pour la gestion des Grands Défis ; et
 - approuvé une convention portant avenant à la convention du 14 mai 2021 relative au plan France 2030 action « aides à l'innovation bottom-up » volets « aides nationales » et « aides nationales avec coefficient multiplicateur » à conclure entre l'Etat, la société anonyme Bpifrance et l'EPIC.

1.4.1. Conseil d'administration au 31 décembre 2025

1.4.1.1 • Président du conseil d'administration

Christian BODIN

Président par intérim du conseil d'administration (arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et des comptes publics, en date du 28 septembre 2024).

Chef de mission de contrôle économique et financier honoraire

Adresse professionnelle : EPIC Bpifrance, 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex

1.4.1.2 • Administrateurs représentant l'Etat

Emmanuelle BENHAMOU

Responsable du pôle audit et comptabilité de l'Agence des Participations de l'Etat

Adresse professionnelle : Agence des Participations de l'Etat, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Nomination : Décret en date du 13 décembre 2023

Sandrine MENARD

Sous-directrice du financement des entreprises et du marché financier

Adresse professionnelle : Direction générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Nomination : Décret en date du 10 décembre 2025

John PALACIN

Directeur de cabinet au sein du secrétariat général pour l'investissement

Adresse professionnelle : Secrétariat général pour l'investissement, Hôtel de Cassini, 32, rue de Babylone, 75007 Paris

Nomination : Décret en date du 10 décembre 2025

David HELM

Chef du pôle financement de l'innovation et propriété intellectuelle au sein de la Direction générale des Entreprises

Adresse professionnelle : Direction générale des Entreprises, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Nomination : Décret en date du 13 décembre 2023

Simon PINEAU

Chef du bureau de l'énergie, des participations, de l'industrie et de l'innovation au sein de la Direction du Budget

Adresse professionnelle : Direction du Budget, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Nomination : Décret en date du 19 décembre 2024

Estelle DHONT PELTRAULT

Cheffe du Service de l'Innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale à la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Adresse professionnelle : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 1 rue Descartes, 75231 PARIS CEDEX 05

Nomination : Décret en date du 13 décembre 2023

• Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON

Commissaire du gouvernement

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance

1.4.2. Direction générale

Christian BODIN

Directeur général

1.5. INFORMATIONS SUR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES ADMINISTRATEURS

• Président par intérim du conseil d'administration et Directeur général

Christian BODIN

Biographie

Christian BODIN est depuis mai 2019, Président-Directeur général de l'établissement public industriel et commercial Bpifrance, actionnaire à hauteur de 49,18% de la société anonyme Bpifrance (à parité avec la Caisse des Dépôts).

Ancien élève de l'ENA (promotion Voltaire), diplômé de Sciences-Po Paris, titulaire du CAPA et d'une licence en droit privé, il a exercé ses fonctions au ministère des Transports, puis à la Caisse des Dépôts et à partir de 1985 au Ministère de l'Economie et des Finances.

Au sein de ce ministère il a travaillé à la Direction du Budget (1985-1990 : chef des bureaux Emploi puis Culture), à la Direction des relations économiques extérieures (Mission économique régionale à Abidjan 1995-1999, Directeur régional du commerce extérieur Midi-Pyrénées 1999-2001) et à la Direction générale du Trésor (Mission économique en Arabie Saoudite 2001-2005, inspecteur des services extérieurs 2005-2006). Il est affecté entre 1990 et 1995 au ministère des DOM-TOM en tant que sous-directeur des affaires économiques.

Nommé Contrôleur général économique et financier en 2006 au sein de la Mission de contrôle des activités financières (qui relève de la Direction générale du Trésor), il est Commissaire du gouvernement notamment auprès de la Banque Postale, de la Caisse de Garantie du Logement locatif social et de sociétés de financement du cinéma. Parallèlement à ces fonctions, il contribue, en tant que rapporteur extérieur, aux travaux de la 1ère Chambre de la Cour des comptes de 2008 à 2012.

En 2013, Christian BODIN est nommé à la Mission de contrôle auprès du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), ses attributions étant étendues au contrôle économique et financier auprès du groupe AREVA en 2014.

En 2015, il est nommé Chef de Mission de contrôle général économique et financier, en conservant ses attributions jusqu'en juin 2018.

Christian BODIN est également censeur de l'Agence nationale de la recherche. Il est chevalier de l'ordre National du Mérite.

Mandats en cours :

- Censeur au conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche
- Président par intérim d'ASN Holding (ASNH)

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

Néant

• Administrateurs représentant l'Etat

Emmanuelle BENHAMOU

Biographie

Emmanuelle BENHAMOU est responsable du pôle audit et comptabilité de l'Agence des Participations de l'Etat, depuis 2024. Diplômée d'HEC Paris et d'expertise-comptable, elle a auparavant occupé des postes d'auditeur et consultant financier chez Ernst & Young (de 2013 à 2017), de contrôleur financier chez Banijay (de 2017 à 2019) et de contrôleur de gestion chez Eramet (de 2019 à 2021).

Mandats en cours :

- Administrateur représentant l'Etat au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
- Administrateur représentant l'Etat à La Banque Postale

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

Néant

Sandrine MENARD

Biographie

Sandrine MENARD est sous-directrice du marché financier et du financement des entreprises à la DG Trésor depuis septembre 2023. Elle est en poste à la Direction générale du Trésor depuis 2015. Ancienne élève de l'Ecole normale supérieure et de l'ENA, elle a auparavant exercé diverses fonctions en administration centrale à Paris et à la Représentation permanente de la France auprès de l'UE, à Bruxelles. Elle a également été conseillère de la ministre Ségolène Royal pour la COP21 en 2015.

Mandats en cours :

- Censeur au conseil d'administration de Bpifrance
- Membre au comité d'audit et des risques de Bpifrance
- Administrateur représentant l'Etat à l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)
- Représentante de l'Etat au collège de l'Autorité des Marchés Financiers

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

Néant

John PALACIN

Biographie

John Palacin est le directeur de cabinet de Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement. Diplômé d'HEC et de Sciences Po, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, il a occupé plusieurs postes de chef de bureau au ministère de l'Economie et des Finances avant d'exercer les fonctions de rapporteur extérieur à la 3^e chambre de la Cour des comptes (2010-2012). En 2012, il a ensuite rejoint le cabinet du ministre de l'Economie et du redressement productif comme conseiller budgétaire puis conseiller auprès du ministre de 2012 à 2014.

Après avoir été élu municipal de Bagnères de Luchon de 2008 à 2023, il est également conseiller régional d'Occitanie depuis 2016 : à ce titre, il exerce des responsabilités au sein des structures de développement local du massif des Pyrénées (co-président du comité de massif des Pyrénées, président de l'Agence des Pyrénées).

Mandats en cours :

- Président de l'Agence des Pyrénées
- Président de l'Agence des Chemins de Compostelle en France
- Administrateur de la Compagnie des Pyrénées

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

Néant

David HELM

Biographie

David HELM est le chef du pôle propriété industrielle et financement de l'innovation à la sous-direction de l'innovation de la Direction générale des Entreprises depuis le 1^{er} mai 2023. Titulaire d'une maîtrise d'histoire médiévale de l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne et d'un DEA d'histoire médiévale de l'université de Versailles-Saint Quentin, agrégé d'histoire, il est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure Lettres et sciences Humaines et de l'Ecole Nationale d'Administration.

Il a été enseignant dans le secondaire de 2005 à 2012, adjoint au chef du bureau des biens et services culturels à la DGCCRF de 2015 à 2017, chef du bureau du droit international public au ministère des Armées de 2017 à 2021 et directeur de projets chargé des investissements étrangers et de l'évaluation des menaces au SISSE (service de l'intelligence et de la sécurité économiques, DGE) de 2021 à 2023.

Mandats en cours :

- Membre expert au comité innovation de Bpifrance

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

Néant

Simon PINEAU

Biographie

Simon Pineau est chef du bureau de l'énergie, des participations, de l'industrie et de l'innovation à la Direction du budget au sein du ministère chargé des comptes publics, depuis mai 2024. Diplômé de l'ESSEC et de Sciences Po, il a auparavant occupé différents postes à la Direction du budget, d'abord chargé de la synthèse des prévisions des finances de l'Etat (2019-2021), puis de la tutelle d'établissements publics et de suivi de projets d'infrastructures publiques de transport (2021-2024).

Mandats en cours :

- Administrateur de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)
- Administrateur de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris)
- Administrateur d'Institut-Mines-Télécom (IMT)
- Administrateur du Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistiques (GENES)
- Administrateur suppléant du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- Administrateur suppléant de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Membre du comité des engagements et des risques de la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) (2021-2024).

Estelle DHONT PELTRAULT

Biographie

Ancienne élève de l'Ecole Nationale Supérieure de Cachan et docteure en sciences économiques, Estelle DHONT-PELTRAULT est cheffe du service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale à la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation depuis le 19 décembre 2023.

Elle a auparavant été professeure agrégée d'économie et gestion (2002-2004) puis chargée d'études économiques au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (2004-2008) et chargée de mission au Centre d'Analyse Stratégique auprès du Premier ministre (2008-2012).

Elle a rejoint la Direction générale du Trésor en 2012 où elle a occupé d'abord les fonctions d'adjointe au chef du bureau « politique industrielle, recherche et innovation », puis d'adjointe au chef du bureau « marché du travail et politiques de l'emploi » avant de devenir cheffe du bureau « activités tertiaires et concurrence » jusqu'en 2018.

Elle a rejoint par la suite la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation en tant que chargée de mission "économie de la recherche et de l'innovation", avant de devenir en 2020 adjointe au chef du service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale.

Mandats en cours :

- Commissaire du Gouvernement auprès de l'Association Nationale de la recherche technologique (ANRT)

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

Néant

1.6. COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Forvis Mazars

Représenté par Matthew BROWN

61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Forvis Mazars (anciennement Mazars) a été renouvelé par le conseil d'administration le 22 mars 2023, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2028.

KPMG SA

Représenté par Ulrich SARFATI

2, avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de KPMG SA a également été renouvelé par le conseil d'administration le 22 mars 2023, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2028.

1.7. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

1.7.1. Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du groupe Bpifrance

I. Faits marquants concernant l'EPIC Bpifrance

Financement des projets d'innovation par France 2030

- En 2025, l'EPIC Bpifrance demeure l'un des premiers opérateurs de France 2030 avec la poursuite du déploiement de nombreux dispositifs d'envergure.
- Le plan d'investissement France 2030 présenté le 12 octobre 2021 par le président de la République traduit une double ambition : **(i)** transformer durablement des secteurs clés de l'économie française par l'innovation technologique et **(ii)** positionner la France en leader du monde de demain. Doté de 54 Md€, dont 20 Md€ issus du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) 4 dont il poursuit les engagements, France 2030 est piloté par le Secrétariat Général pour l'Investissement et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des Dépôts, l'EPIC Bpifrance (comme opérateur) et la société anonyme Bpifrance (comme gestionnaire).

Financement de l'innovation par le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII)

- Depuis 2023, le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie est en gestion extinctive. L'Etat a repris les actifs constituant le patrimoine du fonds (actions EDF, actions TSA et dotations en numéraire) en 2023, n'empêchant toutefois pas la poursuite du déploiement de ressources à destination des programmes d'innovation visés, avec notamment des décaissements à destination des opérateurs des dispositifs d'innovation financés par le FII à hauteur de 0,8 M€ en 2025 (contre 20 M€ en 2024).

1.7.2. Activité et chiffres clés

L'EPIC Bpifrance exerce 4 missions principales :

- il porte la participation de l'Etat, avec la Caisse des Dépôts, dans le capital de la société anonyme Bpifrance et a veillé en 2025 à cet effet à la bonne utilisation du patrimoine de l'Etat ;
- il opère une mission de garantie des émissions obligataires effectuées par la société anonyme Bpifrance. Dans ce cadre, l'EPIC Bpifrance bénéficie (comme les émissions obligataires de la société anonyme Bpifrance) de notations alignées sur celles de l'Etat ;
- il est opérateur dans la mise en œuvre de conventions conclues avec l'Etat, notamment dans le cadre du PIA/France 2030 ;
- il gère les dispositifs financés par le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

Dividendes versés par la société anonyme Bpifrance

- En 2025 la société anonyme Bpifrance a versé à l'EPIC Bpifrance 157,2 M€ de dividendes : 97,0 M€ au titre du solde de dividendes de l'exercice 2024 et 60,2 M€ d'acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2025.
- L'EPIC Bpifrance a versé un dividende de 157,2 M€ à son actionnaire (Etat) en septembre 2025.

II. Faits marquants concernant la société anonyme Bpifrance

Les faits marquants, l'activité, les comptes au 31 décembre 2025 et les perspectives 2026 de la société anonyme Bpifrance sont consultables dans son document d'enregistrement universel, publié sur son site internet (www.bpifrance.fr, rubrique « Investisseurs »).

III. Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice 2025

Conflit armé au Moyen-Orient

Depuis fin février 2026, le Moyen-Orient fait face à un conflit armé et des tensions géopolitiques majeures liés à la situation en Iran. Bien qu'il soit difficile à ce stade d'en mesurer les conséquences, l'EPIC Bpifrance suit avec attention les développements de ce conflit susceptible d'impacter significativement l'environnement économique mondial, en ce compris les marchés du crédit et le niveau des taux d'intérêt, ou encore une hausse de l'inflation, du cout des matières premières ou de potentielles ruptures des chaînes d'approvisionnement.

Les ressources de l'EPIC Bpifrance lui permettant d'exercer son activité sont constituées par :

- le montant des rémunérations qui lui sont versées par les sociétés dans lesquelles il détient une participation ou toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital, en paiement des prestations et services qu'il assure pour leur compte ;
- les dividendes et autres produits des participations qu'il détient ;
- la rémunération des missions qu'il exerce directement en son nom propre ou pour compte de tiers ;
- des concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ;
- tous autres concours financiers.

L'EPIC Bpifrance peut en outre procéder à une offre au public de titres financiers et émettre tout titre représentatif d'un droit de créance.

Au 31 décembre 2025, les engagements en garantie de l'EPIC Bpifrance auprès de la société anonyme Bpifrance représentent un montant de 62,4 Md€. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- 49,4 Md€ au titre d'emprunts obligataires effectués dans le cadre des programmes EMTN (dont 4,4 Md€ au titre des intérêts) ;
- 4,0 Md€ au titre du programme NEU MTN ;
- 9,0 Md€ au titre du programme NEU CP/ EUR CP.

Les ressources obligataires à moyen-long terme recrutées par la société anonyme Bpifrance en 2025 représentent un total d'émissions sur l'année de 8,8 Md€.

Pour rappel, le prospectus régissant ce programme EMTN a fait l'objet d'un supplément en date du 12 juin 2024 pour indiquer que le plafond de ce programme a été porté de 45 à 50 Md€.

Le programme EMTN a ainsi représenté 97 % du refinancement à moyen et long terme effectué en 2025 par la société anonyme Bpifrance.

Les investisseurs dans les programmes EMTN et NEU MTN représentent 73,4 % des encours de refinancement.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (certificats de dépôts et titres donnés en pension livrée) s'établit à 16,0 Md€ au 31 décembre 2025, contre 16,1 Md€ au 31 décembre 2024, soit un niveau très proche de l'année passée.

Au 31 décembre 2025, la répartition selon l'origine des ressources du financement à moyen et long terme des concours à la clientèle, soit 46,4 Md€ d'encours, est la suivante :

- 45,8 Md€, soit 98,7%, de ressources recrutées sur le marché financier dans le cadre des programmes EMTN et NEU MTN ;
- 0,6 Md€, soit 1,3%, de refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Au 31 décembre 2025, les ressources adossées à l'activité de Garantie exercée par la société anonyme Bpifrance et par Bpifrance Régions atteignent un montant de 7 Md€.

Les encours des certificats de dépôt atteignaient quant à eux un montant de 6,6 Md€ au 31 décembre 2025, au même niveau que 2024.

1.7.3. Perspectives pour 2026

En 2026, l'EPIC Bpifrance continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

Cette action sera poursuivie en particulier au travers des conventions conclues par l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance en application des I et III de l'article 6 de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque Publique d'Investissement et par la garantie du plan de financement 2026 de la société anonyme Bpifrance. Ce plan autorise la conclusion d'opérations d'endettement à moyen et long terme, par emprunt obligataire sous programmes EMTN/NEU MTN et par emprunts bilatéraux.

1.7.4. Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance

Conformément à l'article 13 du décret n°2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat, la présentation des comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance comprennent les comptes consolidés de la société anonyme Bpifrance par mise en équivalence. Le total du bilan représente un montant de 34,8 Md€ (contre 37,4 Md€ en 2024). Cette évolution est principalement due au versement de 2,5 Md€ de dotations du plan France 2030 à la société anonyme Bpifrance, dont 1,8 Md€ reçus sur l'exercice et diminuant d'autant les dotations à recevoir de l'Etat. Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation de 0,5 Md€ de la quote-part EPIC de l'actif net de la société anonyme Bpifrance (de 14,1 Md€ au 31 décembre 2024 à 14,7 Md€ au 31 décembre 2025).

Le résultat consolidé de l'EPIC est principalement constitué par l'intégration de la quote-part de résultat de la société anonyme Bpifrance pour un montant de 246,1 M€ (contre 439,9 M€ en 2024). Les dividendes perçus de la société anonyme Bpifrance sont neutralisés du fait de la mise en équivalence.

Le résultat consolidé de l'EPIC comprend également les produits issus des commissions de garantie des émissions de la société anonyme Bpifrance (68,1 M€).

Le résultat net part du groupe est de 289,5 M€ (contre 435,2 M€ en 2024).

Les comptes individuels de l'EPIC Bpifrance

Les comptes individuels publiés de l'EPIC Bpifrance sont présentés conformément au Plan Comptable Général.

L'EPIC Bpifrance a reçu de la société anonyme Bpifrance en juin 2025 un solde de dividendes 2024 de 97,0 M€ et en décembre 2025 un acompte sur dividendes 2025 de 60,2 M€.

Ces montants, comptabilisés dans le résultat financier, viennent s'ajouter à 68,1 M€ représentant la rémunération de la garantie consentie par l'EPIC Bpifrance à la société anonyme Bpifrance dans le cadre de ses émissions de titres de créance. Les revenus nets de l'EPIC Bpifrance sont notamment diminués par le financement des dispositifs de la société anonyme Bpifrance :

- 9,0 M€ de charges liées au financement du programme Entrepreneurat Quartiers 2030 ;
- 0,7 M€ de charges liées au versement de la 2nde tranche de financement de l'Académie de l'Export.

Les charges d'exploitation de l'EPIC Bpifrance (15,0 M€) représentent principalement le prélèvement des intérêts capitalisés dans le fonds de réserve (13,3 M€) et crédités dans les fonds de garantie conformément à l'article 3-1 de la convention de constitution et de fonctionnement des fonds de réserve. Le solde des charges d'exploitation correspond essentiellement à (i) la facturation de moyens mis à disposition de l'EPIC Bpifrance par la société anonyme Bpifrance et par Bpifrance Investissement et à (ii) la charge de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le résultat net social de l'EPIC Bpifrance s'élève à 147,0 M€.

L'EPIC Bpifrance dispose d'un bilan qui s'établit à 35,8 Md€ au 31 décembre 2025 (contre 38,6 Md€ au 31 décembre 2024). Cette diminution est principalement liée au déploiement du plan France 2030.

A l'actif, la participation de l'EPIC Bpifrance dans la société anonyme Bpifrance s'élève à 10,4 Md€.

Pour rappel, l'actif patrimonial du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (actions TSA, actions EDF et dotation en numéraire) a été repris en intégralité par l'Etat en 2023, engendrant une diminution de l'actif de l'ordre de 12,1 Md€ sur cet exercice.

Les engagements hors bilan de l'EPIC (qui traduisent les garanties données ou engagements) sont en hausse de 3,5 Md€, à 62,4 Md€ au 31 décembre 2025 (contre 58,9 Md€ au 31 décembre 2024). Cette forte augmentation est la conséquence de l'accroissement de l'activité du groupe Bpifrance en faveur des entreprises.

Le 27 mars 2026,

Par le Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance,
Christian BODIN

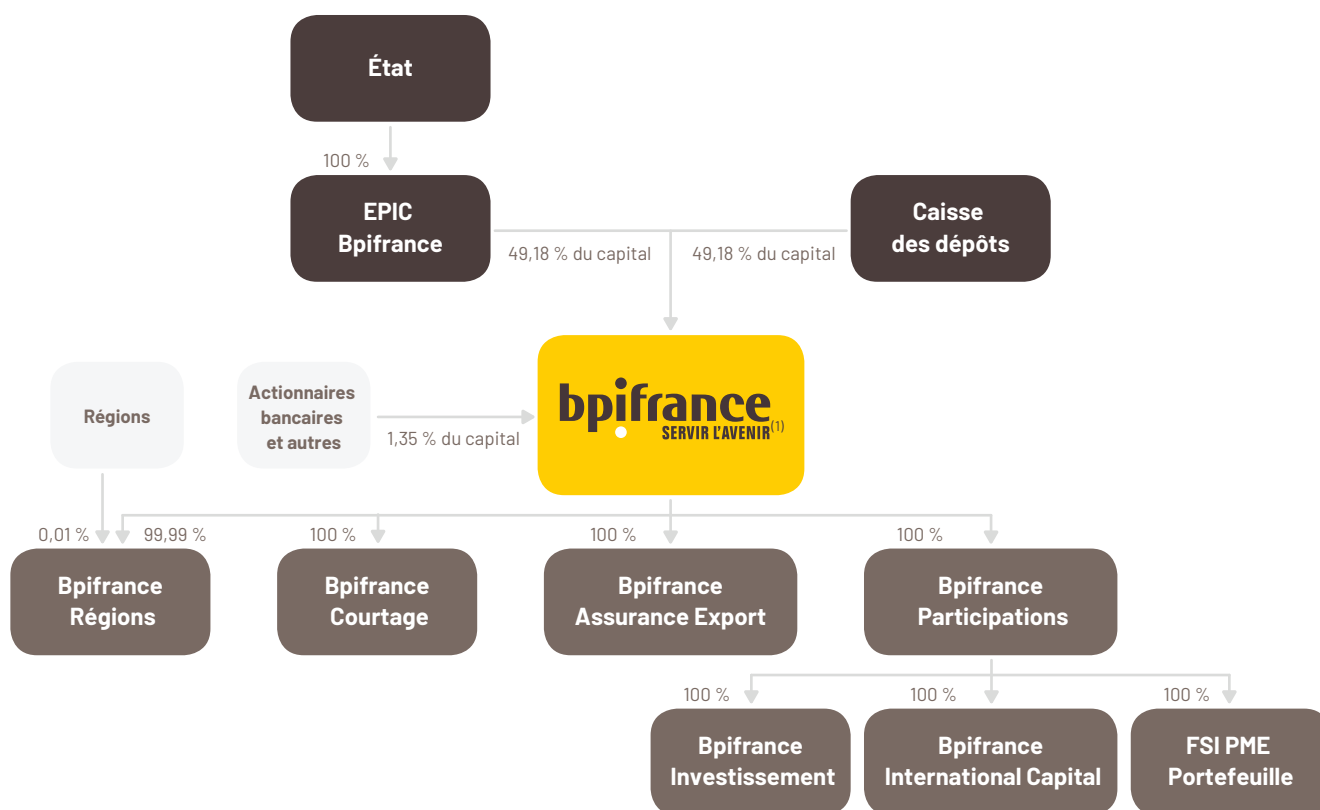


ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

2.1. ORGANIGRAMME CAPITALISTIQUE DU GROUPE BPIFRANCE	20
---	-----------

2.1. ORGANIGRAMME CAPITALISTIQUE DU GROUPE BPIFRANCE

Organigramme du groupe Bpifrance au 31 décembre 2025



(1) Bpifrance détient 0,29% de son capital

Note: au 31 décembre 2025, l'EPIC Bpifrance détenait 49,18% du capital et 49,32% du total des droits de vote exerçables en assemblée générale d'actionnaires de la société anonyme Bpifrance. Le montant de ce pourcentage de droits de vote (légèrement supérieur à la quote-part de capital détenue) s'explique par le fait que la société anonyme Bpifrance détenait, au 31 décembre 2025, environ 0,29% de son capital ; ces actions auto-détenues sont privées de droit de vote en application du quatrième alinéa de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

Ci-dessous la répartition du capital de la société anonyme Bpifrance, telle qu'elle figure en page 18 de son Document d'enregistrement universel :

Répartition du capital et des droits de vote de Bpifrance sur 3 ans⁽¹⁾

	au 31 décembre 2024				au 31 décembre 2023				au 31 décembre 2022			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% des droits de vote exerçables en AG	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% des droits de vote exerçables en AG	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% des droits de vote exerçables en AG
EPIC Bpifrance ⁽²⁾	334 434 120	49,18%	49,18%	49,32%	334 434 120	49,18%	49,18%	49,32%	334 434 120	49,18%	49,18%	49,32%
Caisse des Dépôts	334 434 120	49,18%	49,18%	49,32%	334 434 120	49,18%	49,18%	49,32%	334 434 120	49,18%	49,18%	49,32%
Actionnaires bancaires et autres	9 197 611	1,35%	1,35%	1,36%	9 197 446	1,35%	1,35%	1,36%	9 197 446	1,35%	1,35%	1,36%
Actions auto-détenues ⁽³⁾	1 934 149	0,29%	0,29%	0,00%	1 934 314	0,29%	0,29%	0,00%	1 934 314	0,29%	0,29%	0,00%
TOTAL	680 000 000	100%	100%	100%	680 000 000	100%	100%	100%	680 000 000	100%	100%	100%

⁽¹⁾ Conforme à la position-recommandation AMF DOC-2021-02 (cf. section 16 du guide d'élaboration des documents d'enregistrements universels).

⁽²⁾ En ce inclus une action prêtée à l'État français.

⁽³⁾ Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions auto-détenues pour le calcul du nombre total de droits de vote ; ces actions sont dépourvues de droits de vote en Assemblée générale.

L'organigramme fonctionnel de la société anonyme Bpifrance et l'organigramme de son Réseau sont joints respectivement en Annexe 6.1 et en Annexe 6.2.



COMPTES CONSOLIDÉS

3.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025	22	3.2. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025	27
--	-----------	---	-----------

3.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

ACTIF (en M€)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Ecart d'acquisition		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Immeubles de placement		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.1	14 661,8	14 128,6
Autres actifs financiers non courants	6.2	716,9	710,3
Actifs d'impôts différés		0,0	0,0
ACTIFS NON COURANTS		15 378,7	14 838,9
Créances clients et créances diverses	6.3	12 932,2	14 744,7
Actifs d'impôts courants		21,9	13,5
Autres actifs financiers courants	6.2	0,0	185,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	6 494,8	7 594,6
ACTIFS COURANTS		19 448,9	22 538,1
Actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		34 827,6	37 377,1

PASSIF (en M€)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital et réserves liées		7 135,4	7 135,4
Réserves consolidées		8 043,8	7 446,8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		62,2	-63,2
Résultat		289,5	435,2
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		15 530,9	14 954,3
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES		15 530,9	14 954,3
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit		0,0	0,0
Dettes financières diverses	6.5	0,0	0,0
Passifs d'impôts différés		0,0	53,6
PASSIFS NON COURANTS		0,0	53,6
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit		0,0	0,0
Dettes financières diverses	6.5	0,0	185,3
Autres passifs financiers	6.6	19 294,6	22 179,0
Passifs d'impôts courants		0,0	1,1
Dettes fournisseurs et dettes diverses	6.7	2,1	3,7
PASSIFS COURANTS		19 296,7	22 369,1
Passifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		34 827,6	37 377,1

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

(en M€)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Produits de l'activité ordinaire		0,0	0,0
Autres produits et charges de l'activité		0,0	0,0
Impôts et taxes	7.1	-0,2	-0,2
Charges de personnel		0,0	0,0
Achats consommés et charges externes	7.1	-24,5	-29,0
Dotations aux amortissements		0,0	0,0
Dotations ou reprises de provisions		0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AUTRES PRODUITS ET CHARGES		-24,7	-29,2
Pertes de valeur sur les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels		0,0	0,0
Résultat de cession sur titres consolidés		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL		-24,7	-29,2
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.2	246,1	439,9
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MEE		221,4	410,7
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.3	0,3	0,7
Coût de l'endettement financier brut	7.3	-0,3	-0,7
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		0,0	0,0
Autres produits et charges financiers	7.4	87,9	40,9
Impôts		-19,7	-16,4
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		289,5	435,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		289,5	435,2
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		289,5	435,2

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de l'EPIC Bpifrance

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT NET	289,5	435,2
Éléments pouvant être reclassés (recyclables) en résultat net		
<i>Ecart de conversion</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence</i>	-91,5	25,9
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	0,0	0,0
Éléments ne pouvant pas être reclassés (non recyclables) en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables</i>	556,7	-1 010,1
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	0,0	0,0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	465,3	-984,2
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	754,8	-549,0
<i>Dont part du groupe</i>	754,8	-549,0
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	0,0	0,0
MONTANT DU TRANSFERT EN RÉSERVE D'ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES	344,1	80,8

Tableau de variation des capitaux propres

(en M€)	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	7 135,4	7 382,0	1 005,2	190,6	15 713,2	0,0	15 713,2
Résultat affecté aux réserves	0,0	190,6	0,0	-190,6	0,0	0,0	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-194,0	0,0	0,0	-194,0	0,0	-194,0
Réduction du capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	80,4	-1 107,0	0,0	-1 026,5	0,0	-1 026,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0	-1 008,3	0,0	-1 008,3	0,0	-1 008,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0	-18,3	0,0	-18,3	0,0	-18,3
<i>Cession d'instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	80,4	-80,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat de l'exercice	0,0	0,0	0,0	435,2	435,2	0,0	435,2
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-1,8	0,0	-1,8	0,0	-1,8
Écarts de conversion	0,0	0,0	44,2	0,0	44,2	0,0	44,2
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	-1,0	-3,7	0,0	-4,8	0,0	-4,8
Autres mouvements	0,0	-11,3	0,0	0,0	-11,3	0,0	-11,3
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	7 135,4	7 446,8	-63,2	435,2	14 954,3	0,0	14 954,3
Résultat affecté aux réserves	0,0	435,2	0,0	-435,2	0,0	0,0	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-157,2	0,0	0,0	-157,2	0,0	-157,2
Réduction du capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	344,1	219,0	0,0	563,1	0,0	563,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0	552,3	0,0	552,3	0,0	552,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0	-10,8	0,0	10,8	0,0	10,8
<i>Cession d'instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	344,1	-344,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat de l'exercice	0,0	0,0	0,0	289,5	289,5	0,0	289,5
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	2,2
Écarts de conversion	0,0	0,0	-102,3	0,0	-102,3	0,0	-102,3
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	-15,2	6,5	0,0	-8,7	0,0	-8,7
Autres mouvements	0,0	-10	0,0	0,0	-10,0	0,0	-10,0
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025	7 135,4	8 043,8	62,2	289,5	15 530,9	0,0	15 530,9

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est représentatif des activités génératrices de produits du Groupe.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie relatifs à l'acquisition et à la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 6.4).

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC Bpifrance

(en M€)		31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		289,5	435,2
Dotations nettes aux amortissements et provisions		-15,7	-16,7
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		0,0	0,0
Autres produits et charges calculés		0,0	0,0
Plus et moins-values de cession		0,0	0,0
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-246,1	-439,9
Dividendes (titres non consolidés)		0,0	0,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		0,0	0,0
Coût de l'endettement financier net		0,0	0,0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		19,7	16,4
Autres mouvements		0,0	0,0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	(A)	47,5	-4,9
Impôts versés	(B)	-82,9	-4,3
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)	(C)	1 810,9	3 276,6
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	(D) = (A+B+C)	1 775,5	3 267,4
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		0,0	0,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		157,2	194,0
Variation des prêts et avances consentis		194,4	149,7
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0,0	0,0
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(E)	351,6	343,7
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital (réduction de capital)			
• versées par les actionnaires de la société mère		0,0	0,0
• versées par les minoritaires des sociétés intégrées		0,0	0,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
• dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-157,2	-194,0
• dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		0,0	0,0
Remboursements d'emprunts		-185,0	-87,6
Intérêts financiers nets versés		-0,4	-0,1
Autres flux liés aux opérations de financement		-2 884,4	-3 375,3
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(F)	-3 226,9	-3 657,0
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(D+E+F)	-1 099,8	-45,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		7 594,6	7 640,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		6 494,8	7 594,6
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		-1 099,8	-45,9

3.2. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Annexe comptable

Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture	28	Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques	37
Note 2 - Normes comptables applicables	28	Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	39
Note 3 - Principes et méthodes de consolidation	29	Note 10 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	42
Note 4 - Périmètre de consolidation	30	Note 11 - Information sectorielle	42
Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation	30	Note 12 - Engagements de financement et de garantie	43
Note 6 - Notes relatives au bilan	33	Note 13 - Autres informations	43
Note 7 - Notes relatives au compte de résultat	36		

Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2. Événements postérieurs à la clôture

Conflit armé au Moyen-Orient

Depuis fin février 2026, le Moyen-Orient fait face à un conflit armé et des tensions géopolitiques majeures liés à la situation en Iran. Bien qu'il soit difficile à ce stade d'en mesurer les conséquences, l'EPIC Bpifrance suit avec attention les développements de ce conflit susceptible d'impacter significativement l'environnement économique mondial, en ce compris les marchés du crédit et le niveau des taux d'intérêt, les marchés actions ou encore une hausse de l'inflation, du coût des matières premières ou de potentielles rupture des chaînes d'approvisionnement.

Note 2 - Normes comptables applicables

2.1. Normes comptables applicables au 31 décembre 2025

Les états financiers consolidés 2025 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2025.

Les nouvelles normes, amendements ou interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes au 31 décembre 2025.

Le Groupe n'applique pas les normes, amendements et interprétations dont l'application n'est qu'optionnelle au 31 décembre 2025.

2.2. Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

L'Union européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, la norme IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers, a été publiée le 9 avril 2024 et approuvée par l'Union européenne le 16 février 2026. Elle s'applique de façon obligatoire à compter du premier exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2027, avec un retraitement rétrospectif des comparatifs.

Cette norme remplace et reprend les principes définis par la norme IAS 1 - Présentation des états financiers, tout en apportant de nouvelles exigences en termes d'informations financières : une nouvelle structure du compte de résultat avec trois catégories (exploitation, investissement, financement), une nouvelle note annexe relative aux mesures de performance définies par la direction (dits MPM) et un renforcement des principes d'agrégation et de désagrégation de l'information applicables.

Bpifrance a lancé des travaux d'analyse et de mise en œuvre de cette nouvelle norme.

Note 3 - Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2025.

3.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés de l'EPIC Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises que le Groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le Groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le Groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- Le Groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe, soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le Groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le Groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le Groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

La totalité de la participation mise en équivalence (y compris les écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation, qui peut être estimée de manière fiable.

La valeur comptable de la participation mise en équivalence est alors comparée à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4. Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Écarts d'acquisition

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales.

Les actifs et passifs du bilan sont ventilés en « Courant » et « Non courant », notions définies par IAS 1 « Présentation des états financiers ». Un actif ou un passif est classé en

« Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. À l'inverse, les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

L'EPIC Bpifrance exerçant un contrôle conjoint avec la Caisse des Dépôts sur Bpifrance, il consolide par mise en équivalence cette co-entreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2025 % d'intérêt	31/12/2025 % de droit de vote	31/12/2024 % de droit de vote
EPIC Bpifrance	Globale	100%	100%	100%
Groupe Bpifrance	Mise en équivalence	49,32%	49,32%	49,32%

Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 • Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 • Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le Groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluation pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués sont basés sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

5.2. Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers dans le champ d'application de la norme IFRS 9, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par résultat, sont enregistrés lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur majorée/minorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés directement en résultat en date de comptabilisation initiale.

Le Groupe comptabilise les titres, les prêts et les emprunts au bilan à la date de règlement.

Les « Autres actifs financiers » comprennent les créances et prêts. En tant qu'instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie donnent uniquement lieu à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû à des dates spécifiées (critère SPPI Solely Payment of Principal and Interests), ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation déterminée selon une approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk »). Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Toutefois, le fonds de réserve et les créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat, leurs rémunérations ne respectant pas le critère SPPI.

5.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

5.4. Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes financières auprès des Etablissements de crédit » ou des « Dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

5.6. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.7. Impôts courants et différés

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du Groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2025 à 75,3 M€.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du Groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Incertitude fiscale

Lorsque qu'il est probable qu'une position fiscale du Groupe ne sera pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation est reflétée dans les comptes lors de la comptabilisation de l'impôt courant (exigible ou recouvrable) et de l'impôt différé (actif ou passif).

5.8. Coût de l'endettement financier net et Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net correspond à la somme des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et du coût de l'endettement financier brut.

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des revenus afférents aux éléments de trésorerie définis en 5.3.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué de l'ensemble des coûts afférents aux passifs financiers.

Les autres produits et charges financiers sont constitués des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

5.9. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Bpifrance, dont les titres sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du Groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat opérationnel, conformément à la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs, dont notamment la fluctuation des taux d'intérêt et de change, la conjoncture économique, la modification de la réglementation ou de la législation.

Note 6 - Notes relatives au bilan

6.1. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en M€)	31/12/2025	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	14 661,8	81,4
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	14 661,8	81,4

(en M€)	31/12/2024	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	14 128,6	85,5
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	14 128,6	85,5

6.2. Autres actifs financiers

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Prêts ⁽¹⁾	0,0	185,0
Dotations PPMTR ⁽²⁾	49,4	48,2
Fonds de réserve ⁽³⁾	632,0	632,3
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie ⁽⁴⁾	35,0	29,4
Créances Subventions France Nation Verte	0,5	0,5
Créances rattachées	0,0	0,4
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	716,9	895,7

⁽¹⁾ Remboursement à échéance de trois prêts consentis à Bpifrance : 66 M€ le 12 février 2025, 42,7 M€ le 1er avril 2025 et 76,3 M€ le 19 décembre 2025.

⁽²⁾ Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration.

⁽³⁾ Fonds de réserve auprès de Bpifrance comptabilisé à la juste valeur par résultat

⁽⁴⁾ Montants nets, ces créances sont dépréciées à hauteur de 43,0 M€ au 31 décembre 2025 et 58,7 M€ au 31 décembre 2024.

6.3. Créances clients et créances diverses

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à recevoir	66,5	57,7
Intérêts à recevoir compte courant Etat-Agence France Trésor	0,1	0,1
Dotations à recevoir de l'Etat	12 865,6	14 686,9
• Projets structurants pour la compétitivité	49,2	98,5
• Accompagnement de filières	4,7	38,5
• PIA4 France 2030 Piave 2 (Projets industriels d'avenir)	150,0	300,0
• PIA4 France 2030 Aides Guichet	245,1	43,1
• PIA4 France 2030 Démonstration	2 058,2	2 208,0
• PIA4 France 2030 Aides Nationales	1 017,5	1 450,9
• PIA4 France 2030 Soutien au déploiement	2 376,9	2 910,0
• PIA4 France 2030 Maturation	1 004,0	1 135,0
• PIA4 France 2030 Industrialisation et déploiement	5 569,1	6 065,0
• PIA4 France 2030 Régionalisé	241,0	288,0
• PIA4 France 2030 Fonds National d'Amorçage 3	150,0	150,0
TOTAL DES CRÉANCES CLIENTS ET CRÉANCES DIVERSES	12 932,2	14 744,7

6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Compte courant Etat - Agence France Trésor	37,0	36,2
Compte courant Etat - Agence France Trésor Investissements d'Avenir	6 325,0	7 386,0
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation	37,3	38,3
Compte de Dépôts de Fonds au Trésor	95,5	134,1
TOTAL DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 494,8	7 594,6

6.5. Dettes financières diverses

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts (*)	0,0	185,0
Dettes rattachées	0,0	0,3
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	0,0	185,3

(*) Remboursement à échéance de trois emprunts consentis par l'Etat : 66 M€ le 12 février 2025, 42,7 M€ le 1er avril 2025 et 76,3 M€ le 19 décembre 2025.

6.6. Autres passifs financiers

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Ressources publiques PIA et France 2030	19 190,5	22 073,0
Fonds Modernisation de la restauration	51,6	50,4
Dotations à payer Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	34,6	35,4
Dotations à payer Bpifrance Participations	0,2	0,5
Dotations à payer Bpifrance Régions	0,0	1,7
Charges à payer Bpifrance	17,7	17,9
TOTAL DES AUTRES PASSIFS FINANCIERS	19 294,6	22 179,0

6.7. Dettes fournisseurs et dettes diverses

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Produits constatés d'avance	0,7	2,3
Dettes fournisseurs	1,3	1,4
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS ET DETTES DIVERSES	2,1	3,7

6.8. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

(en M€)	31/12/2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Autres actifs financiers	0,0	716,9	0,0	716,9
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières diverses	0,0	0,0	0,0	0,0

(en M€)	31/12/2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Autres actifs financiers	0,0	894,2	0,0	894,2
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières diverses	0,0	183,9	0,0	183,9

Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Impôts et taxes et charges externes

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Prestations des sociétés du Groupe ⁽¹⁾	-1,3	-1,3
Charges externes	-0,1	-0,1
Fonds de réserve ⁽²⁾	-13,3	-14,6
Autres charges ⁽³⁾	-9,7	-13,0
SOUS TOTAL	-24,5	-29,0
Impôts et Taxes et versements assimilés	-0,2	-0,2
SOUS TOTAL	-0,2	-0,2
TOTAL DES IMPÔTS ET TAXES ET CHARGES EXTERNES	-24,7	-29,2

⁽¹⁾ Les prestations des sociétés du Groupe sont composées de refacturations de personnel.

⁽²⁾ Ce montant correspond à des réaffectations du fonds de réserve aux fonds de garantie de Bpifrance.

⁽³⁾ Charges relatives aux conventions financières signées avec Bpifrance :

- Subvention France Nation Verte pour 12,2M€ au 31/12/2024.

- Quartiers 2030 pour 9 M€ au 31/12/2025.

7.2. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	
Groupe Bpifrance	246,1	439,9
TOTAL DES QUOTE-PARTS DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	246,1	439,9

7.3. Coût de l'endettement financier net

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Prêts Bpifrance	0,3	0,7
TOTAL DES PRODUITS DE TRÉSORERIE	0,3	0,7
(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunt Etat	-0,3	-0,7
TOTAL COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-0,3	-0,7

7.4. Autres produits et charges financiers

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts compte courant État - Agence France Trésor	0,8	2,4
Produits financiers du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	60,8	20,0
Commissions de garantie des émissions Bpifrance	68,1	60,0
Fonds de réserve	13,3	14,6
Autres charges financières (*)	-55,2	-56,0
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	87,9	40,9

(*) Au 31 décembre 2025, pertes et dépréciations sur créances du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie pour 55 M€ (56 M€ au 31/12/2024).

Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Le Groupe est uniquement exposé aux risques individuels de l'EPIC Bpifrance, Bpifrance étant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2025, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC Bpifrance se limitent aux :

- risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- risques de perte dus aux variations de taux de marché.

8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 494,8	7 594,6
Autres actifs financiers	35,5	215,2
Engagements de garantie donnés et engagements par signature ^(*)	62 393,9	58 934,0
TOTAL	68 924,3	66 743,8

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 62 393,9 M€, sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance.

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui s'élève à 6 494,8 M€ au 31 décembre 2025 est composé des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor) pour 6 399,3 M€.

Au 31 décembre 2025, le poste « Autres actifs financiers » concerne exclusivement le groupe Bpifrance.

8.3. Risques financiers

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et d'hors-bilan.

L'EPIC Bpifrance est exposé au risque structurel de taux d'intérêt.

Les postes du bilan de l'EPIC Bpifrance exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie et aux opérations de prêts/emprunts. Pour ces dernières, l'EPIC Bpifrance perçoit des financements et accorde à Bpifrance des emprunts miroir. Ainsi, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité ; la sensibilité au risque structurel de taux d'intérêt est nulle. En outre, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours sont intégrés dans le cadre du dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance.

L'EPIC Bpifrance utilise deux indicateurs de suivi du risque structurel de taux :

- la mesure du risque de revenus, via la marge nette d'intérêt, qui vise à apprécier l'impact de différents scénarios de taux sur la marge nette d'intérêt de l'établissement, en appliquant des chocs de taux similaires sur tous les taux courts ; et
- la mesure du risque de valeur, via la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe fonds propres exclus, qui a pour objet de suivre l'évolution de la valeur actuelle nette en cas d'évolution des taux (EVE – Economic Value of Equity).

Du fait de la structure du bilan de l'EPIC Bpifrance, au 31 décembre 2025, la sensibilité de ces deux indicateurs à une hausse/baisse des taux de 200bps est quasi-nulle.

Echéancier des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les flux contractuels non actualisés (capital et intérêts).

Flux annuels (en M€)	31/12/2025						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	À demande	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans
Remboursement des prêts à terme auprès de l'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement des prêts à terme auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Flux annuels (en M€)	31/12/2024						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	À demande	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans
Remboursement des prêts à terme auprès de l'Etat	185,3	-185,6	0,0	-66,3	-119,3	0,0	0,0
Remboursement des prêts à terme auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	185,3	-185,6	0,0	-66,3	-119,3	0,0	0,0
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

9.1. Intérêts détenus dans des filiales

L'EPIC Bpifrance ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le Groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du Groupe.

9.2. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

L'EPIC Bpifrance, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans Bpifrance, détient des intérêts dans une coentreprise considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés avant les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans les entités mises en équivalence – comptes consolidés du groupe Bpifrance

(en M€)	Groupe Bpifrance
Etablissement principal	France
Pourcentage des droits de vote	49,32%
Méthode de consolidation	Equivalence

Actif – comptes consolidés du groupe Bpifrance

ACTIF (en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales	4 385,2	2 313,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 673,8	8 025,5
Instruments dérivés de couverture	78,3	121,8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	16 480,2	15 374,0
Titres au coût amorti	12 048,3	10 890,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 635,6	1 757,4
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	51 008,8	49 935,0
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 232,9	6 362,9
Aides au financement de l'innovation	788,4	821,1
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-997,7	-488,3
Actifs d'impôts courants et différés	152,8	147,5
Comptes de régularisation et actifs divers	1 187,4	2 328,5
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 105,5	4 495,3
Immeubles de placement	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	233,0	256,7
Immobilisations incorporelles	313,1	317,8
Ecarts d'acquisition	2,1	2,1
TOTAL DE L'ACTIF	106 327,6	102 661,0

Passif - comptes consolidés du groupe Bpifrance

PASSIF (en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture	4,6	8,8
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 094,2	9 729,9
Dettes envers la clientèle	1 920,3	2 009,3
Dettes représentées par un titre	52 397,9	49 441,2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-437,0	-253,6
Passifs d'impôts courants et différés	170,6	193,6
Comptes de régularisation et passifs divers	2 930,0	3 107,8
Dettes locatives	141,9	156,5
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Provisions	99,0	104,8
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	2 059,1	2 207,8
Fonds de garantie publics	6 966,8	7 078,7
Dettes subordonnées	7,2	7,3
Capitaux propres	29 972,8	28 868,9
Capitaux propres part du Groupe	29 562,9	28 473,5
• Capital et réserves liées	21 122,4	21 122,4
• Réserves consolidées	7 807,1	6 581,8
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	126,1	-128,1
• Résultat	507,2	897,3
Intérêts minoritaires	409,9	395,5
• Réserves	416,2	397,0
• Résultat	-6,2	-1,5
TOTAL DU PASSIF	106 327,6	102 661,0

Résultat consolidé du groupe Bpifrance

RESULTAT (en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	2 792,2	3 362,9
Intérêts et charges assimilées	-1 963,0	-2 482,1
Commissions (produits)	136,2	122,3
Commissions (charges)	-7,6	-5,9
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	243,0	267,1
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	394,1	611,0
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0,0	-0,3
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Produits des autres activités	349,9	358,6
Charges des autres activités	-149,7	-137,4
PRODUIT NET BANCAIRE	1 795,1	2 096,3
Charges générales d'exploitation	-1 090,3	-1 051,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-131,6	-119,5
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	573,3	925,4
Coût du risque	-162,2	-159,4
RESULTAT D'EXPLOITATION	411,1	766,0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	71,7	180,9
Gains ou pertes nets sur autres actifs	22,0	-0,6
Variations de valeur des écarts d'acquisition	5,5	3,1
RESULTAT AVANT IMPOT	510,3	949,4
Impôts sur les bénéfices	-9,3	-53,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
RESULTAT NET	501,0	895,8
Intérêts minoritaires	-6,2	-1,5
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	507,2	897,3
Résultat par action (en euros)	0,75	1,32
Résultat dilué par action (en euros)	0,75	1,32

Rapprochement avec la valeur comptable de la participation	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres part du groupe	29 562,9	28 473,5
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt	14 580,4	14 043,1
Ecart d'évaluation/d'acquisition	81,4	85,5
Retraitements de consolidation	0,0	0,0
Valeur comptable des intérêts dans la coentreprise	14 661,8	14 128,6

9.3. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le Groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

Note 10 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

Note 11 - Information sectorielle

Les contributions au sein du groupe EPIC Bpifrance sont les suivantes :

(en M€)			
31/12/2025	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-24,7	0,0	-24,7
Résultat financier	87,9	0,0	87,9
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	246,1	246,1

(en M€)			
31/12/2024	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-29,2	0,0	-29,2
Résultat financier	40,9	0,0	40,9
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	439,9	439,9

(en M€)			
31/12/2025	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 494,8	0,0	6 494,8
Autres actifs financiers	716,9	0,0	716,9
Participations dans les entreprises MEE	0,0	14 661,8	14 661,8

(en M€)			
31/12/2024	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 594,6	0,0	7 594,6
Autres actifs financiers	895,7	0,0	895,7
Participations dans les entreprises MEE	0,0	14 128,6	14 128,6

Note 12 - Engagements de financement et de garantie

(en M€)	31/12/2024	31/12/2024
Engagements donnés	62 393,9	58 934,0
Engagements de financement de crédits	0,0	0,0
en faveur des établissements de crédit	0,0	0,0
en faveur de la clientèle	0,0	0,0
Engagements de garantie (*)	62 393,9	58 934,0
en faveur des établissements de crédit	62 393,9	58 934,0
en faveur de la clientèle	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Engagements de financement de crédits reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 62 393,9 M€ sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance.

Note 13 - Autres informations

13.1. Parties liées

Les parties liées au groupe EPIC Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir Bpifrance. Les opérations avec Bpifrance sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les opérations avec Bpifrance sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

(en M€)	31/12/2025	31/12/2024
Postes du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Actif	698,6	875,3
Autres actifs financiers	632,0	817,6
Créances clients et créances diverses	66,5	57,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0	0,0
Passif	1,9	3,8
Dettes fournisseurs et dettes diverses	1,9	3,8
Postes du compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024
Charges financières	0,0	0,0
Produits financiers	68,4	60,7
Engagements	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Autres engagement donnés	0,0	0,0

13.2. Honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé (montants HT, hors réseau)

(en milliers d'euros)	KPMG Audit		Mazars	
	2025	2024	2025	2024
Certification des comptes	41	41	42	41
Autres prestations	6	0	6	0
TOTAL	47	41	48	41

13.3. Activités pour compte de tiers

Conformément au référentiel IFRS, les activités suivantes ne figurent pas au bilan consolidé de l'établissement public.

(en M€)	31/12/2025						
	Actif			Passif			
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	Hors bilan
Activité des SATT ⁽¹⁾	408,1	0,0	408,1	0,0	408,1	408,1	0,0
French Tech Souveraineté ⁽²⁾	752,5	0,0	752,5	0,0	752,5	752,5	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels	411,6	0,0	411,6	0,0	411,6	411,6	0,0
Fonds Ambition Amorçage Angels	2,0	0,0	2,0	0,0	2,0	2,0	0,0
Fonds PSIM	148,2	0,0	148,2	0,0	148,2	148,2	0,0
Fonds National d'Amorçage 2	275,5	0,0	275,5	0,0	275,5	275,5	0,0
Fonds Multicap Croissance	388,5	0,0	388,5	0,0	388,5	388,5	0,0
Fonds French Tech Seed	292,0	0,0	292,0	0,0	292,0	292,0	0,0
Fonds French Tech Accélération	42,6	0,0	42,6	0,0	42,6	42,6	0,0
Fonds Ecotechnologies 2	71,9	0,0	71,9	0,0	71,9	71,9	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels 2	312,5	0,0	312,5	0,0	312,5	312,5	0,0
Fonds Multicap Croissance 4	298,5	0,0	298,5	0,0	298,5	298,5	0,0
Fonds National de Venture Industriel	54,0	0,0	54,0	0,0	54,0	54,0	0,0
Fonds Deep Tech	60,6	0,0	60,6	0,0	60,6	60,6	0,0
Fonds National d'Amorçage 3	46,9	0,0	46,9	0,0	46,9	46,9	0,0
TOTAL	3 565,3	0,0	3 565,3	0,0	3 565,3	3 565,3	0,0

⁽¹⁾ Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)

⁽²⁾ Participation au capital des entreprises développant des technologies d'avenir

(en M€)	31/12/2024						
	Actif			Passif			
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	Hors bilan
Activité des SATT ⁽¹⁾	437,4	0,0	437,4	0,0	437,4	437,4	0,0
French Tech Souveraineté ⁽²⁾	781,1	0,0	781,1	0,0	781,1	781,1	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels	404,6	0,0	404,6	0,0	404,6	404,6	0,0
Fonds Ambition Amorçage Angels	1,7	0,0	1,7	0,0	1,7	1,7	0,0
Fonds PSIM	135,8	0,0	135,8	0,0	135,8	135,8	0,0
Fonds National d'Amorçage 2	219,7	0,0	219,7	0,0	219,7	219,7	0,0
Fonds Multicap Croissance	347,4	0,0	347,4	0,0	347,4	347,4	0,0
Fonds French Tech Seed	245,3	0,0	245,3	0,0	245,3	245,3	0,0
Fonds French Tech Accélération	30,9	0,0	30,9	0,0	30,9	30,9	0,0
Fonds Ecotechnologies 2	44,6	0,0	44,6	0,0	44,6	44,6	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels 2	228,1	0,0	228,1	0,0	228,1	228,1	0,0
Fonds Multicap Croissance 4	136,5	0,0	136,5	0,0	136,5	136,5	0,0
Fonds National de Venture Industriel	38,0	0,0	38,0	0,0	38,0	38,0	0,0
Fonds Deep Tech	40,6	0,0	40,6	0,0	40,6	40,6	0,0
Fonds National d'Amorçage 3	13,9	0,0	13,9	0,0	13,9	13,9	0,0
TOTAL	3 105,4	0,0	3 105,4	0,0	3 105,4	3 105,4	0,0

⁽¹⁾ Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)

⁽²⁾ Participation au capital des entreprises développant des technologies d'avenir

04

COMPTES INDIVIDUELS

4.1. BILAN PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE	48	4.3. ANNEXE COMPTABLE	50
4.2. COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE	49		

4.1. BILAN PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations financières ⁽¹⁾	3	16 359 126	-43 025	16 316 101	16 278 071
Participations		15 599 178	0	15 599 178	15 382 384
Prêts		0	0	0	185 328
Autres immobilisations financières		759 948	-43 025	716 923	710 359
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)		16 359 126	-43 025	16 316 101	16 278 071
Autres créances ⁽²⁾	4	12 954 086	0	12 954 086	14 757 089
Disponibilités	5	6 494 806	0	6 494 806	7 594 572
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)		19 448 892	0	19 448 892	22 351 661
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II)		35 808 018	-43 025	35 764 993	38 629 732

⁽¹⁾ Dont à moins d'un an

0 185 328

⁽²⁾ Dont à moins d'un an

12 954 086 14 757 089

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé 7 135 413)		7 135 413	7 135 413
Report à nouveau		4 017 896	3 968 753
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]		146 981	206 327
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	6	11 300 290	11 310 493
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		0	0
TOTAL DES PROVISIONS (II)		0	0
Emprunts et dettes financières diverses		0	185 328
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 316	1 344
Dettes fiscales et sociales		14	6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 763 315	3 064 312
Autres dettes		21 699 320	24 065 916
Produits constatés d'avance		738	2 333
TOTAL DES DETTES ⁽¹⁾ (III)	7	24 464 703	27 319 239
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III)		35 764 993	38 629 732

⁽¹⁾ Dont à moins d'un an

24 464 004

27 319 239

4.2. COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation (I)		0	0
Charges d'exploitation (II)	8	-24 686	-29 217
Autres achats et charges externes		-14 760	-16 033
Impôts, taxes et versements assimilés		-231	-215
Autres charges		-9 695	-12 969
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II)		-24 686	-29 217
Produits financiers (III)		300 523	291 681
De participation (1)	9	157 184	193 972
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	10	143 339	97 709
Charges financières (IV)		-55 480	-56 773
Intérêts et charges assimilés ⁽²⁾	11	-55 480	-56 773
RESULTAT FINANCIER (III+IV)		245 043	234 908
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I+II+III+IV)		220 357	205 691
Produits exceptionnels (V)		0	0
Charges exceptionnelles (VI)		0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V+VI)		0	0
Impôts sur les bénéfices (VII)	12	-73 376	636
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		300 523	291 681
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)		-153 542	-85 354
BENEFICE OU PERTE		146 981	206 327
⁽¹⁾ Dont produits concernant les entités liées		773	2 414
⁽²⁾ Dont intérêts concernant les entités liées		-254	-744

4.3. ANNEXE COMPTABLE

Note 1 -	Faits significatifs et évènements postérieurs à la clôture	51	Note 12 -	Impôts sur les bénéfices	57
Note 2 -	Règles de présentation et d'évaluation	51	Note 13 -	Engagements hors bilan	57
Note 3 -	Immobilisations financières	52	Note 14 -	Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	58
Note 4 -	Créances	53	Note 15 -	Eléments concernant les parties liées	58
Note 5 -	Disponibilités	54	Note 16 -	Activités pour compte de tiers	58
Note 6 -	Capitaux propres	54	Note 17 -	Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2025	58
Note 7 -	Dettes	54			
Note 8 -	Charges d'exploitation	56			
Note 9 -	Produits financiers de participation	56			
Note 10 -	Autres intérêts et produits assimilés	56			
Note 11 -	Intérêts et charges assimilées	56			

Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

1.1. Faits significatifs de l'exercice

L'EPIC Bpifrance s'est vu confirmer par rescrit délivré le 6 mai 2025 qu'il peut, dans la mesure où il ne conserve pas les revenus et les pertes des fonds labellisés France 2030 et Programme d'avenir, exclure de son résultat fiscal les revenus et les pertes attachés à ces fonds et ne pas tenir compte des écarts de valeurs liquidatives de ces fonds;

1.2. Événements postérieurs à la clôture

Conflit armé au Moyen-Orient

Depuis fin février 2026, le Moyen-Orient fait face à un conflit armé et des tensions géopolitiques majeures liés à la situation en Iran. Bien qu'il soit difficile à ce stade d'en mesurer les conséquences, l'EPIC Bpifrance suit avec attention les développements de ce conflit susceptible d'impacter significativement l'environnement économique mondial, en ce compris les marchés du crédit et le niveau des taux d'intérêt, les marchés actions ou encore une hausse de l'inflation, du coût des matières premières ou de potentielles ruptures des chaînes d'approvisionnement.

Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels de l'EPIC Bpifrance sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03, est applicable depuis le 1er janvier 2025 et constitue un changement de méthodes comptables résultant d'un changement de réglementation comptable.

Les principales évolutions de ce règlement portent sur la définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique du transfert de charges, la mise à jour du plan de comptes, la rationalisation des modèles d'états financiers et la mise en place de nouveaux tableaux en annexe.

Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application du règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'EPIC Bpifrance.

• Bilan

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste «Immobilisations Financières», les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net, des perspectives d'activité.

• Compte de résultat

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

Note 3 - Immobilisations financières

3.1. Synthèse de la variation de la valeur brute des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31/12/2024	Augmentations de l'exercice	Ventilations des augmentations		Diminutions de l'exercice	Ventilations des diminutions		Montant brut au 31/12/2025
			Virements	Entrées		Virements	Sorties	
			De poste à poste	Acquisitions		De poste à poste	Cessions	
Participations	15 382 384	250 000		250 000	-33 206		-33 206	15 599 178
Prêts	185 328				-185 328		-185 328	0
Autres immobilisations financières	710 359	75 391		75 391	-68 827		-68 827	716 923
TOTAL	16 278 071	325 391	0	325 391	-287 361	0	-287 361	16 316 101

3.2. Participations

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Bpifrance	10 431 146			10 431 146
Fonds Sociétés de Projets Industriels	479 348			479 348
Fonds Ambition Amorçage Angels	9 165		-200	8 965
Fonds PSIM	225 722		-266	225 456
Fonds National d'Amorçage 2	489 314		-8 186	481 128
Fonds Multicap Croissance 3	542 580		-22 429	520 151
Fonds French Tech Seed	339 587	100 000	-2 125	437 462
Fonds French Tech Accélération 2	99 999			99 999
Fonds Ecotechnologies 2	300 000			300 000
Fonds Sociétés de Projets Industriels 2	665 527	150 000		815 527
Fonds Multicap Croissance 4	1 099 998			1 099 998
Fonds National de Venture Industriel	349 999			349 999
Fonds Deep Tech	99 999			99 999
Fonds National d'Amorçage 3	250 000			250 000
TOTAL	15 382 384	250 000	-33 206	15 599 178

3.3. Prêts

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Prêts (*)	184 970	0	-184 970	0
Créances rattachées	358	0	-358	0
TOTAL	185 328	0	-185 328	0

(*) Remboursement à échéance de trois prêts consentis à Bpifrance : 66 M€ le 12 février 2025, 42,7 M€ le 1er avril 2025 et 76,3 M€ le 19 décembre 2025.

3.4. Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Dotation PPMTR (1)	48 219	1 157	0	49 376
Fonds de réserve (2)	632 292	13 326	-13 601	632 017
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	29 393	60 842	-55 226	35 009
Créances Subventions France Nation Verte	455	66	0	521
TOTAL	710 359	75 391	-68 827	716 923

⁽¹⁾ Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration.

⁽²⁾ Fonds de réserve auprès de Bpifrance.

3.5. Dépréciations sur immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Autres immobilisations financières (*)	58 679	12 706	-28 360	43 025
TOTAL	58 679	12 706	-28 360	43 025

(*) Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

Note 4 - Créances

4.1. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	0	0	0
Créances de l'actif circulant	12 954 086	12 954 086	0
Autres créances	12 954 086	12 954 086	0
TOTAL	12 954 086	12 954 086	0

4.2. Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à recevoir	66 548	57 664
Créances fiscales	21 920	12 407
Intérêts à recevoir compte courant État - Agence France Trésor	65	86
Dotations à recevoir de l'État	12 865 553	14 686 932
Projets structurants pour la compétitivité	49 217	98 500
Accompagnement de filières	4 674	38 474
PIA4 France 2030 Piave 2 (Projets industriels d'avenir)	150 000	300 000
PIA4 France 2030 Aides Guichet	245 115	43 115
PIA4 France 2030 Démonstration	2 058 157	2 208 000
PIA4 France 2030 Aides Nationales	1 017 483	1 450 893
PIA4 France 2030 Soutien au déploiement	2 376 888	2 910 000
PIA4 France 2030 Maturation	1 004 000	1 135 000
PIA4 France 2030 Industrialisation et déploiement	5 569 069	6 065 000
PIA4 France 2030 Régionalisé	240 950	287 950
PIA4 France 2030 Fonds National d'Amorçage 3	150 000	150 000
TOTAL	12 954 086	14 757 089

Note 5 - Disponibilités

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Compte de Dépôts de Fonds au Trésor	95 528	134 070
Compte courant État - Agence France Trésor	36 977	36 181
Compte courant État - Agence France Trésor Investissement d'avenir	6 324 991	7 386 047
Compte courant État - Agence France Trésor Innovation	37 310	38 274
TOTAL	6 494 806	7 594 572

Note 6 - Capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Résultat 2025	31/12/2025
Capital	7 135 413				7 135 413
Report à nouveau	3 968 753	206 327	-157 184		4 017 896
Résultat de l'exercice	206 327	-206 327		146 981	146 981
TOTAL	11 310 493	0	-157 184	146 981	11 300 290

En application de l'article 79 de la Loi de finances rectificative n°2001-1276 du 28 décembre 2001(modifié par l'art.88 de la Loi de finances rectificative pour 2003 n°2003-1312 du 30 décembre 2003), un dividende peut être perçu par l'État. Le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice, au sens de l'article L.232-11 du code de commerce. Il peut être prélevé sur les réserves disponibles. Les dotations en capital reçues par les établissements publics ne donnent pas lieu à rémunération. Après examen de la situation financière de l'établissement public et constatation de l'existence de sommes distribuables, sur le rapport du conseil d'administration, le ministre chargé de l'économie et le ministre chargé du budget déterminent par arrêté le montant du dividende versé à l'État

En vertu de l'arrêté du 28 août 2025,l'EPIC Bpifrance a distribué un dividende de 157 M€ à l'Agence des Participations de l'État.

Note 7 - Dettes

7.1. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à plus		
		Échéance à un an au plus	d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 316	1 316	0	0
Dettes fiscales et sociales	14	14	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 763 315	2 763 315	0	0
Autres dettes	21 699 320	21 699 320	0	0
Produits constatés d'avance	738	39	699	0
TOTAL	24 464 703	24 464 004	699	0

7.2. - Emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts (*)	0	184 970
Dettes rattachées	0	358
TOTAL	0	185 328

(*) Remboursement à échéance de trois emprunts consentis par l'Etat : 66 M€ le 12 février 2025, 42,7 M€ le 1er avril 2025 et -76,3M€ le 19 décembre 2025.

7.3. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres restants à libérer :		
Fonds Sociétés de Projets Industriels	67 769	74 769
Fonds Ambition Amorçage Angels	6 950	7 500
Fonds PSIM	77 235	89 946
Fonds National d'Amorçage	205 647	269 615
Fonds Multicap Croissance	131 634	195 202
Fonds French Tech Seed	145 500	94 300
Fonds French Tech Accélération 2	57 400	69 050
Fonds Ecotechnologies 2	228 150	255 450
Fonds Sociétés de Projets Industriels 2	502 992	437 444
Fonds Multicap Croissance 4	801 498	963 498
Fonds National de Venture Industriel	296 026	312 024
Fonds Deep Tech	39 389	59 389
Fonds National d'Amorçage 3	203 125	236 125
TOTAL	2 763 315	3 064 312

7.4. Autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ressources publiques PIA et France 2030	21 595 264	23 959 907
Fonds Modernisation de la restauration	51 606	50 448
Dotation à payer Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	34 605	35 419
Dotation à payer Bpifrance Participations	185	505
Dotation à payer Bpifrance Régions	0	1 702
Charges à payer Bpifrance	17 660	17 935
TOTAL	21 699 320	24 065 916

7.5. Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à étaler	738	2 333
TOTAL	738	2 333

Note 8 - Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Prestations des sociétés du Groupe ⁽¹⁾	-1 303	-1 289
Charges externes	-131	-139
Fonds de réserve ⁽²⁾	-13 326	-14 605
Impôts, taxes et versements assimilés	-231	-215
Autres charges ⁽³⁾	-9 695	-12 969
TOTAL	-24 686	-29 217

⁽¹⁾ Les prestations des sociétés du Groupe sont composées de refacturations de personnel.

⁽²⁾ Ce montant correspond à des réaffectations du fonds de réserve aux fonds de garantie de Bpifrance.

⁽³⁾ Charges relatives aux conventions financières signées avec Bpifrance :

- Subvention France Nation Verte pour 12,2M€ au 31/12/2024.

- Quartiers 2030 pour 9 M€ au 31/12/2025.

Note 9 - Produits financiers de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes Bpifrance	157 184	193 972
TOTAL	157 184	193 972

Note 10 - Autres intérêts et produits assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts prêts en euros Bpifrance	254	744
Commissions de garantie des émissions Bpifrance	68 144	59 954
Fonds de réserve	13 326	14 605
Intérêts compte courant État - Agence France Trésor	773	2 414
Produits financiers du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	60 842	19 992
TOTAL	143 339	97 709

Note 11 - Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts emprunt État	-254	-744
Autres charges financières ^(*)	-55 226	-56 029
TOTAL	-55 480	-56 773

^(*) Au 31 décembre 2025, pertes et dépréciations sur créances du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie pour 55 M€ (56 M€ au 31/12/2024).

Note 12 - Impôts sur les bénéfices

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

La charge d'impôt comprend 53 M€ relatifs à la régularisation des résultats latents antérieurs sur des fonds à la suite de l'obtention d'un rescrit fiscal (cf. note 1.1 Faits significatifs de l'exercice).

Le résultat comptable du secteur exonéré du Fonds pour l'Innovation et de l'Industrie est de 5,5 M€ et celui du secteur taxable de 147 M€.

Secteur non taxable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charges externes	-150	-150
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-150	-150
Autres produits financiers	60 842	19 992
Autres charges financières	-55 226	-56 028
RÉSULTAT FINANCIER	5 616	-36 036
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 466	-36 186
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 466	-36 186

Note 13 - Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
• Engagements en faveur d'établissements de crédit		
• Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	62 393 915	58 934 043
• Engagements d'ordre d'établissements de crédit (*)	62 393 915	58 934 043
• Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
• Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
• Autres engagements donnés		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
• Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie		
• Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements sur titres		
• Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
• Autres engagements reçus		

(*) Les engagements de garantie donnés de 62 394 M€ sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance.

Note 14 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

Note 15 - Éléments concernant les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

Note 16 - Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par l'EPIC Bpifrance pour le compte de l'État ne figurent pas au bilan de l'établissement public.

(en milliers d'euros)	31/12/2025					
	Actif			Passif		
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total
Activité des SATT ⁽¹⁾	408 109		408 109		408 109	408 109
French Tech Souveraineté ⁽²⁾	752 490		752 490		752 490	752 490
TOTAL	1 160 599	0	1 160 599	0	1 160 599	1 160 599

⁽¹⁾ Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT).

⁽²⁾ Participation au capital des entreprises développant des technologies d'avenir.

(en milliers d'euros)	31/12/2024					
	Actif			Passif		
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total
Activité des SATT	437 409		437 409		437 409	437 409
French Tech Souveraineté	781 087		781 087		781 087	781 087
TOTAL	1 218 496	0	1 218 496	0	1 218 496	1 218 496

Note 17 - Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2025

Filiales et participations	Informations financières										Observations
	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice		
			Brute	Nette							
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale représentant au moins 1% du capital de la société											
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1											
A.Total des filiales											
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque participation représentant au moins 1% du capital de la société	Siren	Adresse									
Bpifrance	320252489	27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort	22 894 183	49,2	10 431 146	10 431 146	0	62 393 915	1 375 916	434 834	157 184
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1											
B.Total des participations											
C.Total des filiales et participations (A+B)											



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**5.1. RAPPORT SUR
LES COMPTES CONSOLIDÉS 60**

**5.2. RAPPORT SUR
LES COMPTES INDIVIDUELS 62**

5.1. RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EPIC Bpifrance

27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 4 « Périmètre de consolidation », votre établissement comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans les notes 3.3 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 3.4 « Règles de consolidation », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 6.1 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 7.2 « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars & Associés

Levallois-Perret, le 27 mars 2026

Matthew BROWN
Associé

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 27 mars 2026

Ulrich SARFATI
Associé

5.2. RAPPORT SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

EPIC Bpifrance

27-31 Avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation de l'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières tels que précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes, à Paris la Défense et Levallois-Perret le 27 mars 2026

KPMG S.A.

Ulrich SARFATI
Associé

Forvis Mazars S.A.

Matthew BROWN
Associé

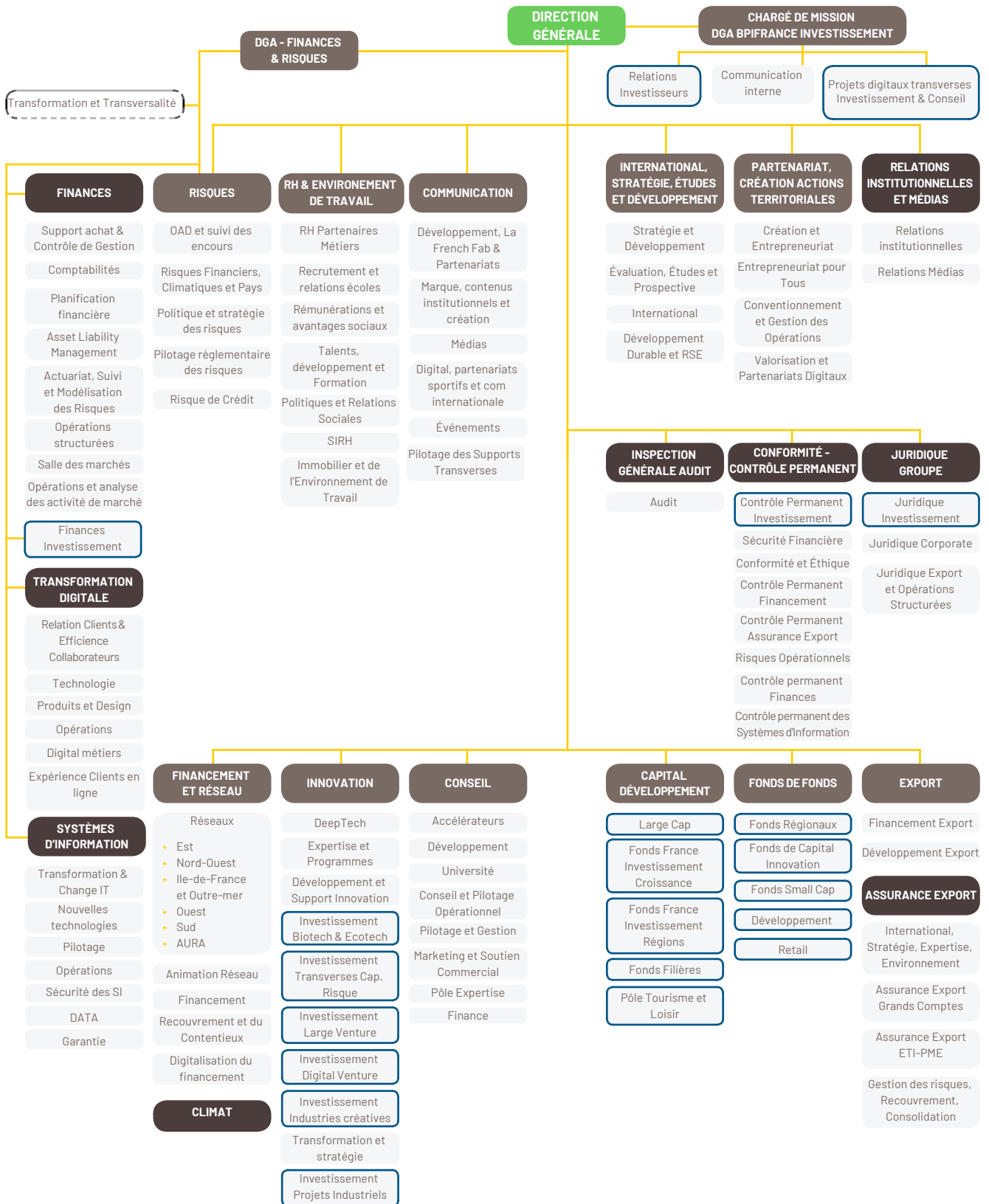


ANNEXES

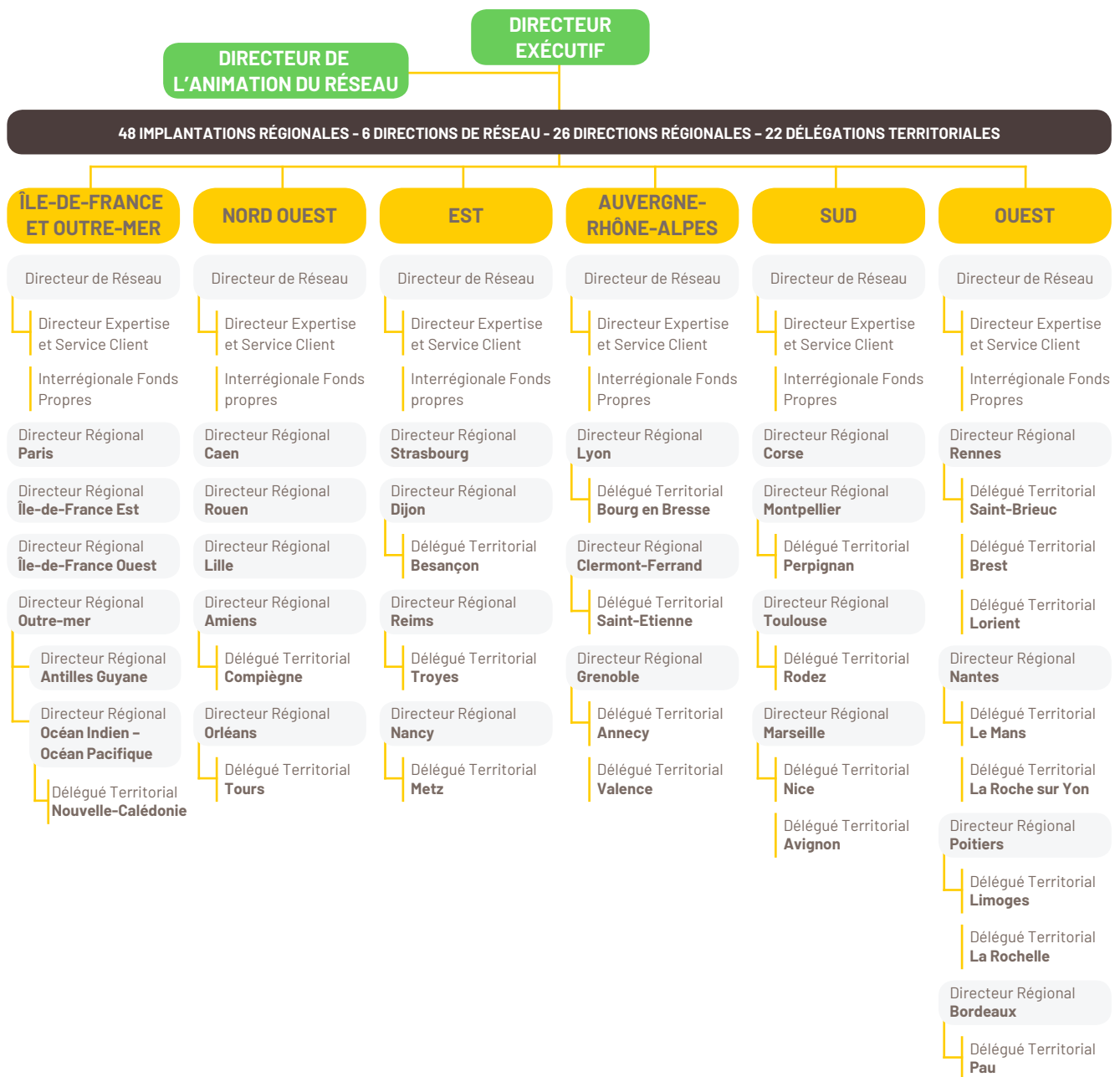
**6.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE
BPIFRANCE 66**

**6.2. ORGANIGRAMME DU RÉSEAU
DE BPIFRANCE 67**

6.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE BPIFRANCE



6.2. ORGANIGRAMME DU RÉSEAU DE BPIFRANCE





SERVIR L'AVENIR

Bpifrance

**Etablissement Public à caractère Industriel
et commercial**

483 790 069 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01
www.bpifrance.fr